

Troisième session ordinaire du Conseil d'administration

Rome, 20 - 23 octobre 1997

# ORDRE DU JOUR PROVISOIRE RÉVISÉ ANNOTÉ

Point 1 de l'ordre du jour

# TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Distribution: GÉNÉRALE WFP/EB.3/97/1/Add.1/Rev.1

19 septembre 1997 ORIGINAL: ANGLAIS

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

Le Directeur exécutif a préparé et communiqué l'ordre du jour provisoire (WFP/EB.3/97/1) établi d'après le programme de travail du Conseil d'administration pour 1997 approuvé par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 1996 (WFP/EB.3/96/11). Le Conseil d'administration peut décider d'amender l'ordre du jour provisoire par suppression, addition ou modification de tout point.

Le Conseil pourra adopter l'ordre du jour en y apportant toute modification qu'il jugera souhaitable.

#### 2. Désignation du Rapporteur

Conformément au Règlement intérieur et aux méthodes de travail adoptés par le Conseil en 1996, celui-ci pourra désigner parmi ses membres un Rapporteur pour sa troisième session ordinaire.

#### 3. Questions de politique générale

 Mesures visant à renforcer la programmation du PAM dans les pays les plus pauvres

La Définition de la mission du PAM prévoyait qu'à l'horizon 1997, le Programme devrait fournir au moins 50 pour cent de son aide au développement aux pays les moins avancés. Malgré des progrès notables, l'objectif n'a pas encore été atteint. Le Conseil sera saisi, pour examen, d'un document expliquant ce qui fait obstacle à une plus forte concentration de l'aide sur les pays les plus pauvres et présentant des recommandations sur la manière de surmonter ces difficultés (WFP/EB.3/97/3-A).

b) Faire parvenir l'aide aux mères et aux enfants durant les périodes critiques de leur existence

Selon la Définition de la mission du PAM, l'aide alimentaire du PAM devrait contribuer à améliorer l'état nutritionnel et les conditions de vie des populations les plus vulnérables pendant les périodes critiques de leur existence. Le Conseil sera saisi, pour examen, d'un document qui fait valoir l'importance de la nutrition pour les jeunes enfants, les femmes enceintes et les mères allaitantes, et présente des recommandations concernant la programmation future des activités en faveur de ces groupes cibles (WFP/EB.3/97/3-B).

c) Suite donnée au Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation

Comme il l'avait demandé à sa première session ordinaire de 1997, le Conseil sera saisi, pour information et examen, d'un document présentant une analyse systématique des objectifs énoncés dans le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation et décrivant comment, dans les limites de son mandat et dans le cadre de ses programmes, projets et autres activités, le PAM peut contribuer à atteindre ces objectifs (WFP/EB.3/97/3-C).



## 4. Questions financières et budgétaires

a) Budget de l'exercice biennal 1998/99

Conformément à l'Article 6.3 du Règlement financier actuel du PAM, le Directeur exécutif présentera, au titre du présent point de l'ordre du jour, le projet de budget du PAM pour l'exercice biennal 1998/99 (WFP/EB.3/97/4-A), accompagné des observations du Comité financier de la FAO et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) de l'ONU (WFP/EB.3/97/4-A/Add.1 et Add.2).

Lors de l'établissement des propositions budgétaires, le Directeur exécutif a tenu compte des observations et orientations formulées par le Conseil à l'occasion de l'examen du Plan stratégique et financier du PAM pour 1998-2001 (WFP/EB.A/97/4-A), présenté à la session annuelle en mai 1997.

Dans le document, le Directeur exécutif explique la démarche suivie pour mettre au point ses propositions en respectant les priorités stratégiques du PAM -- ressources financières disponibles, avis des membres du Conseil, réformes en cours au sein des Nations Unies, y compris les conséquences de l'harmonisation du format, de la présentation et de la terminologie des budgets des organisations du système. Le chapitre consacré au budget opérationnel donne des détails sur les ressources escomptées par le PAM et l'utilisation qu'il prévoit d'en faire, ventilées par catégorie d'activités pour l'exercice biennal. Le budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) et le Programme de travail pour 1998/99 font l'objet d'un autre chapitre. L'analyse des coûts de 1997, présentée dans un document distinct (WFP/EB.3/97/4-E), constitue la base à partir de laquelle les coûts de soutien indirects sont établis pour 1998/99.

b) Rapport du Groupe de travail à composition non limitée pour la révision des Règles générales et du Règlement financier du PAM: Règlement financier révisé proposé (WFP/EB.3/97/4-B) et observations du CCQAB et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.3/97/4-B/Add.1 et Add.2)

Le Comité financier de la FAO et le CCQAB ont examiné le Règlement financier préparé par le Groupe de travail à composition non limitée pour la révision des Règles générales et du Règlement financier du PAM et ont formulé des observations qui ont été insérées dans le texte. Le Groupe de travail présentera au Conseil le Règlement financier révisé pour approbation, sous réserve de l'adoption du Statut et du Règlement général proposés.

c) Proposition concernant l'utilisation des revenus des placements

A sa session annuelle de 1997, lors de l'examen du rapport sur l'exécution du budget pour 1996, le Conseil a demandé au Directeur exécutif de lui présenter à sa troisième session ordinaire de 1997 un document sur l'utilisation des revenus des placements. En conséquence, le Conseil sera saisi d'un document présentant des propositions et recommandations concernant cette question (WFP/EB.3/97/4-C).

d) Nomination du Commissaire aux comptes du PAM pour la période allant de juillet 1998 à juin 2002

Au titre du présent point, le Directeur exécutif soumettra un document sollicitant du Conseil un avis sur la manière de procéder pour la nomination du Commissaire aux comptes du PAM pour la période juillet 1998 - juin 2002 (WFP/EB.3/97/4-D). Le



document présentera les possibilités offertes au Conseil après l'adoption du nouveau Règlement financier du PAM qui pourrait modifier le profil des candidats aux fonctions de Commissaire aux comptes ainsi que la durée et les modalités du mandat du Commissaire.

e) Mise à jour du barème de recouvrement des coûts de soutien indirects

Conformément à la demande formulée par le Conseil à sa première session ordinaire de 1997, le Secrétariat soumettra au Conseil, pour approbation, un document (WFP/EB.3/97/4-E) présentant les taux de recouvrement des coûts de soutien indirects proposés pour 1998.

Au titre du présent point, le Conseil sera également saisi, pour information, de l'analyse des coûts (WFP/EB.3/97/4-E/Add.1) réalisée par M. David M. Griffith & Associates Ltd. Cette analyse est basée sur les coûts effectifs de 1996 et les coûts inscrits au budget de 1997.

#### 5. Rapports d'évaluation

Au titre du présent point, les documents d'évaluation ci-dessous seront présentés au Conseil d'administration pour examen (WFP/EB.3/97/5 et additifs). Le Conseil est invité à prendre note des rapports et à entériner le plan du Secrétariat qui vise à inclure dans les travaux à venir du PAM les recommandations et les enseignements tirés de ces évaluations:

- Activités de secours et opérations consécutives à la crise d'urgence en Angola: une évaluation conjointe PAM/ONG/FICR
- Etude intérimaire sur les nouveaux moyens d'intervention du PAM lors de la crise des Grands Lacs africains
- Remise en état et amélioration des digues maritimes

Viet Nam 4617

Programme de relèvement

Cambodge 5483

 Enseignements tirés des contributions de l'aide alimentaire aux SMI: comment répondre aux besoins alimentaires fondamentaux des femmes et des enfants

#### 6. Schémas de stratégie de pays

Le Conseil d'administration est invité à exprimer son opinion sur les Schémas de stratégie de pays suivants (WFP/EB.3/97/6 et additifs):

Mali

Niger

#### 7. Programmes de pays

Le Conseil sera saisi, pour examen et approbation, des programmes de pays suivants (WFP/EB.3/97/7 et additifs):

Egypte

Ghana

Haïti

Mauritanie



Mozambique

Yémen

Zambie

## 8. Projets soumis à l'approbation du Conseil d'administration

Au titre du présent point, le Conseil d'administration sera saisi, pour approbation, des propositions de projets suivantes, d'un montant supérieur à celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

a) Projets de développement (WFP/EB.3/97/8-A et additifs)

Gaza 5474

Honduras 5691

Népal 3718.01

b) Projets d'intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées (IPR) (WFP/EB.3/97/8-B et additifs)

Libéria 4604.06

Népal 5324.02

### 9. Rapports du Directeur exécutif

a) Projets de développement approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 1997

Le Directeur exécutif n'a approuvé aucun projet de développement durant cette période.

b) Augmentations budgétaires de projets de développement approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 1997

Un document présentant le détail des augmentations budgétaires de projets de développement approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 1997 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués sera soumis au Conseil au titre du présent point de l'ordre du jour (WFP/EB.3/97/9-B).

c) IPR approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 1997

Au titre du présent point, le Conseil d'administration pourra examiner le résumé d'une IPR (Mauritanie 5413.03) approuvée par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 1997 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués (WFP/EB.3/97/9-C/Add.1).

d) Augmentations budgétaires d'IPR approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 1997

Un document présentant le détail des augmentations budgétaires d'IPR approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 1997 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués sera soumis au Conseil au titre du présent point de l'ordre du jour (WFP/EB.3/97/9-D).



e) Activités approuvées par les Directeurs des bureaux de pays dans le cadre des programmes de pays adoptés par le Conseil d'administration.

Au titre du présent point de l'ordre du jour, le Conseil sera saisi, pour examen, d'un descriptif abrégé de l'activité 1 du programme de pays pour la Bolivie - Bolivie 3866.01: (WFP/EB.3/97/9-E/Add.1).

f) Rapports sur l'état d'avancement de projets

Le Conseil d'administration sera saisi, pour examen, du rapport sur l'état d'avancement d'un projet en cours depuis deux ans ou plus (WFP/EB.3/97/9-E/Add.1), à savoir:

Equateur 3096.01

# 10. Questions d'organisation et de procédures: Programme de travail du Conseil d'administration pour 1998

Conformément aux méthodes de travail établies par le Conseil, celui-ci sera saisi, pour approbation, d'un programme de travail provisoire pour 1998 (WFP/EB.3/97/10).

# 11. Résumés des travaux de la reprise de la deuxième session ordinaire et de la session annuelle de 1997

Conformément aux méthodes de travail établies par le Conseil, les résumés des travaux de la reprise de la deuxième session ordinaire et de la session annuelle de 1997 seront présentés pour aval.

### 12. Questions diverses

Les représentants et le Directeur exécutif pourront souhaiter soulever d'autres questions présentant un intérêt pour le Conseil d'administration.

#### 13. Vérification des décisions et recommandations adoptées

Le Conseil d'administration sera saisi d'un projet de document récapitulant toutes les décisions et recommandations de la troisième session ordinaire de 1997 afin d'en vérifier l'exactitude.

